

L'influence morale du suffrage féminin

Autor(en): **Comte, L.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **1 (1913)**

Heft 11

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-248622>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

vite — je le sais, et tiens à l'affirmer ici comme dans les colonnes de la *Sentinelle* — que les femmes suffragistes de tous les milieux, qui souvent ne demandent pas le droit de vote pour elles-mêmes, mais pour les autres, voteraient, elles aussi, avec enthousiasme cette mesure de simple humanité.

Mais il y a plus. Le syndicat d'hommes peut beaucoup. Le syndicat de femmes, très peu. Pourquoi cette différence? Parce que la femme n'est rien, politiquement parlant. Parce qu'elle n'a aucun pouvoir électoral, aucune valeur élective dans le gouvernement et l'administration de son pays. Ceci au point qu'en Angleterre, les « Trades Unions » se refusent à admettre les femmes comme membres tant qu'elles n'ont pas obtenu le levier du vote parlementaire. En effet, cent mille femmes se grouperaient en syndicats, qu'elles n'en seraient pas moins cent mille zéros au point de vue politique, des revendications desquels on ne s'effrayerait guère. On le voit constamment là-bas, où les grèves de femmes avortent misérablement, tandis que les grèves d'hommes attirent l'attention du gouvernement lui-même. Par-tout, au contraire, où les femmes ont le droit de vote, le taux des salaires féminins remonte, et le principe « à travail égal, salaire égal » est mis en vigueur. « Sans suffrage, avaient déjà affirmé à Stockholm, en 1911, les déléguées de l'Australie, de la Finlande, des Etats affranchis de l'Amérique du Nord, « sans « suffrage, les corporations féminines n'ont aucun moyen de « faire valoir leurs réclamations, tandis qu'avec le suffrage, « elles se font écouter et obtiennent des avantages importants. » Et celles qui apportaient au Congrès international cette déclaration ne parlaient pas d'une « revendication théorique et lointaine », mais de faits précis, qui s'étaient produits sous leurs yeux.

Il me semble donc que les syndicalistes, même les plus ardents, devraient faire le raisonnement suivant: Le syndicat peut être un précieux outil pour l'amélioration du sort de la classe ouvrière. Mais pour que cet outil soit vraiment utile, il faut qu'il soit bien forgé, ou, en d'autres termes, que le syndicat soit composé de gens à l'action efficace: hommes et femmes électeurs. Travaillons, par conséquent, à obtenir le droit de vote pour les femmes avant de les grouper en bataillons pour défendre leurs intérêts économiques. C'est mettre encore une fois la charrue devant les bœufs que d'envoyer au combat des soldats sans les munir de fusils.

Ajoutons, en terminant, que le suffrage féminin a une importance économique, non seulement pour la femme, mais aussi pour l'homme, et cela simplement par le fait du jeu de l'offre et de la demande. « Le suffrage féminin, a écrit le député travailliste anglais Philip Snowden, mettra un terme à la dépréciation du travail masculin par la concurrence du travail à vil prix de la femme sans organisation et sans vote ».

Et voilà pourquoi nous tous, qui voulons une réforme des conditions du travail féminin, nous sommes avant tout de fervents suffragistes.

E. Gd.

L'Influence morale du Suffrage féminin.

... Nous sommes livrés aux politiciens, et aux pires politiciens. Nous sommes la matière première dont ils se servent pour satisfaire leur petite vanité, leurs folles ambitions.

Il faut nous débarrasser de ces personnalités qui n'en sont pas, et comment?

Tout simplement en introduisant dans le suffrage universel un élément de sérieux, de haute préoccupation morale et sociale qui

le préservera de la grangène, qui l'assainira; et cet élément, c'est l'élément féminin.

Je reste convaincu, en effet, que le jour où le droit de vote sera accordé aux femmes tout changera, parce que la femme prend tout au sérieux et sait placer au premier plan les préoccupations morales qui doivent primer toutes les autres.

Introduisez l'élément féminin dans le suffrage universel et vous le moraliserez, vous l'assainirez; et si vous le repoussez, c'est que, en vérité, vous obéissez à cet instinct de conservation qui nous pousse toujours à combattre toute mesure, toute amélioration dont la réalisation compromet nos petits intérêts et nos mesquines ambitions.

L. COMTE

(Le Relèvement Social, août 1913)

COUTURIÈRES ET CLIENTÈLE

La Section genevoise de la L. S. A. a été amenée, l'hiver dernier, à s'occuper du paiement des factures des couturières. L'enquête à laquelle elle s'est livrée à ce sujet, et les démarches qui en ont été le résultat, nous ont paru d'un intérêt si spécialement féminin que nous sommes heureuses de faire paraître dans les colonnes du Mouvement Féministe l'article écrit sur ce sujet par la secrétaire de la Ligue genevoise. (Réd.)

En automne 1912, notre secrétariat recevait la lettre suivante:

Madame,

Connaissant l'intérêt que vous me portez, je me fais un plaisir de vous informer que je suis à même de continuer dans des conditions satisfaisantes l'atelier de couture que j'ai ouvert, il y a quatre ans.

Si je vous dis cela, c'est que je considère que l'état de prospérité de mes affaires est dû, pour une bonne part, aux bons conseils et à la bonne volonté de clientes observant les recommandations de la L. S. A.

Dans la huitaine suivant chaque livraison, j'envoie toujours ma note; et payée régulièrement, je peux faire face à toutes mes échéances et posséder la confiance de mes propres fournisseurs, que je paie à mon tour régulièrement.

Dernièrement, un placier en soieries me mettait au courant de la situation d'une bonne couturière qui, après avoir eu le courage et la peine de créer une maison de couture, dut renoncer à la lutte. Pourquoi? Les rentrées d'argent très pénibles l'obligeaient à payer elle-même à longue échéance: les escomptes lui étaient supprimés. De là des bénéfices nuls; aussi, elle préféra sa journée d'ouvrière, qui lui est payée régulièrement, et dut renoncer à son atelier, parce que des milliers de francs lui étaient dus.

Voilà ce qui aurait pu m'arriver!

Ne pourrais-je pas, à mon tour, faire quelque chose pour la L.S.A.? Peut-être mettre bien en vue, dans mon salon d'essayage, un petit écriteau ainsi conçu:

« Initiative de la L. S. A.

« La facture est envoyée dans les huit jours

« qui suivent la livraison. »

Est-ce que les couturières qui n'osent pas envoyer leur note, de peur de mécontenter leurs clientes et de les perdre, ne seraient pas contentes d'avoir un de ces écriteaux qui leur faciliterait l'essai d'une amélioration certaine.

Je puis leur dire que je n'ai pas fâché mes clientes qui comprennent que l'argent est le plus grand souci du commerce.

J'ai été encouragée dans cette voie par les membres de la L.S.A.; en reconnaissance, j'encourage de tout cœur les couturières à suivre cet exemple, et elles seront étonnées combien elles y trouveront de satisfaction et de profit.

Veuillez agréer, etc.

Après lecture de cette lettre, particulièrement intéressante pour une section qui a toujours mis la question des paiements au premier rang de ses préoccupations, une commission de dames se forma immédiatement, et une enquête permettant de réunir